

WO_PAIE

Aide au tableau de rémunération sur l'index l'égalité Femme/ Homme

Dans les **bulletins de salaire**, dans « **rémunération augmentation** » et dans l'**onglet tableau de bord**, dans le menu principal en bas. Vous avez accès à l'**état des rémunérations homme/femme**.

Filtrer votre état comme souhait puis lancer la sélection,

Dans l'onglet « **Paramètres** » vous pouvez peaufiner votre sélection :

- **Rubrique à exclure du Brut** : cette zone est saisissable et permet d'avoir le **brut réellement perçu** (hors heures supp, comp, chômage partiel..)

- **Rubrique à exclure des Primes** : cette zone est saisissable et permet d'avoir les **primes perçues** (Primes de performance, primes collectives, primes transport, prime de vacances) Ne pas prendre en compte les primes lié à une sujétion particulière du salarié (Prime de salissure, prime d'expérience, etc..)

- **Effectif au 1^{er} Janv.** : L'effectif est nécessaire dans le calcul de l'index égalité Homme/ Femme, car si vous êtes une entreprise de **250 salariés et plus**, les calculs se feront sur **5 indicateurs** comme suit : « Ecart Rémun. », « Ecart Augment. », « Ecart Promo. », « % Maternité », « Nb/ 10 Rémun. ».

Si vous êtes en dessous de 250, ce qui signifie une entreprise **de 50 à 250**, ce sera sur **4 indicateurs** (sauf « Ecart de Promo »).


L'effectif est repris automatiquement par le logiciel, selon ce que vous avez renseigné, dans le paramétrage de paie. Il est modifiable dans l'onglet « paramètre », cette modification ne prend pas effet dans le plan de paie.

- **Seuil de Pertinence** : est une limite en dessous de laquelle on ne calculera pas de notes, car il n'y aura pas assez de représentativité des deux sexes (Ce qui est en dessous du seuil n'est pas pris en compte, ce qui est au dessus est pris en compte).

Pour **vérifier** vos calculs, nous vous recommandons de faire un **export Excel** de votre état et de contrôler grâce aux **textes de Loi fournis par le Gouvernement ainsi que la FEP**.

Ils pourront mieux vous indiquer ce que vous pouvez renseigner, prendre en compte ou pas.

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/indexegapro>

Les FAQ ont pour objectif de vous accompagner, n'hésitez pas à nous faire un retour.
Aller en consulter davantage sur notre Helpdesk accessible depuis le bouton d'aide, dans le logiciel  aussi avec le raccourci « F1 » de votre clavier et dans le menu « Documentation », « Helpdesk ACE » ou encore sur notre site acesoftware.fr

Si vous ne trouvez pas votre bonheur, faites-nous une demande directement depuis votre espace